



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Relations financières

Question écrite n° 5278

### Texte de la question

M. Harry Lapp attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la position à venir de la France dans le cadre de la Banque mondiale sur deux demandes de prêts formulées par le Chili et la Thaïlande pour la construction de barrages qui négligent le sort de dizaines de milliers de familles. Il s'avère en effet que ces barrages et leur aménagement ne tiennent pas compte des légitimes préoccupations des populations en cause sur le plan de l'environnement et de leur maintien sur place. Il lui demande de bien vouloir surseoir à toute décision tant que ces légitimes préoccupations écologiques et sociales ne seront pas satisfaites, ce qui nécessite aussi qu'un groupe de travail parlementaire puisse en amont être consulté à ce sujet sur les demandes de la Banque mondiale, du FMI et de l'ONU dans le cadre d'une politique cohérente de la France vis-à-vis des pays en voie de développement.

### Texte de la réponse

La France, en sa qualité de pays membre de la Banque Mondiale, a toujours veillé à ce qu'une extrême attention soit toujours portée à l'impact écologique et social de chacun des projets financés par cette institution. C'est pourquoi elle s'est félicitée de la réalisation de missions indépendantes d'experts chargés d'étudier les problèmes environnementaux ou humains soulevés par le projet chilien cité par l'honorable parlementaire ainsi que pour une autre opération de même nature en Inde. Dans cet esprit, il a toujours été demandé au représentant de la France au conseil d'administration de la Banque Mondiale de vérifier avec la plus extrême vigilance, lorsque des projets sont présentés au conseil d'administration, que les problèmes humains et environnementaux ont été préalablement examinés avec soin, et que les moyens de les résoudre de manière rapide et satisfaisante soient identifiés. Le Gouvernement a réaffirmé ces instructions. Un bon équilibre doit être recherché entre les préoccupations environnementales et les besoins de développement des pays concernés, qui ne sont pas moins légitimes. C'est la raison pour laquelle la position française a toujours été de rechercher le meilleur moyen de concilier ces objectifs, grâce à un aménagement et un contrôle appropriés des opérations projetées, sans pour autant adopter une attitude systématiquement négative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lapp Harry](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5278

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 août 1993, page 2687

**Réponse publiée le** : 14 mars 1994, page 1266